



Règlement intérieur

JUDO CLUB DES COTEAUX MACARIENS

Ce document fixe les règles en application au Judo Club des Coteaux Macariens, agréé par Jeunesse et Sports et affilié à la FFJDA sous le n° SO14330890.

La gestion de l'association est entièrement assurée par des bénévoles.

Le JUDO CLUB DES COTEAUX MACARIENS ne peut être tenu responsable de tout incident intervenant en dehors des créneaux horaires des cours ou du dojo du Club.

Les accompagnants doivent impérativement être présents :

- au début du cours de leur(s) enfant(s), à leur(s) entrée(s) sur le tatamis,
- à la fin du cours de de leur(s) enfant(s) à leur(s) sortie(s) du tatamis,

Un certificat médical est indispensable pour la pratique du judo / jujitsu.

Les cours ont lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis (à l'exclusion des vacances scolaires)

Attitude au dojo :

Les licenciés sont tenus de respecter le Code Moral s'appliquant à la discipline JUDO JUJITSU.

Ils doivent ainsi :

- se présenter 10 minutes avant leur séance et libérer les locaux 10 minutes après la fin du cours.
- avoir les mains et les pieds propres, les ongles coupés,
- porter un kimono propre ainsi qu'une paire de zoories,
- amener une bouteille d'eau marquée à leur nom
- sortir tous leurs bijoux ou pendentifs avant leur entrée sur le tatamis

Le port d'un tee-shirt est autorisé seulement pour les filles. Il doit être blanc pour les compétitions.

Les cheveux longs doivent être attachés par un chouchou (barrette interdite).

Tous les bijoux (montres, bracelets...), les bonbons, chewing-gums et toute autre denrée sont interdits sur le tatami.

Toutes dégradations seront à la charge de l'auteur des faits (financier, moral et judiciaire)

Objets de valeur :

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des bijoux et des objets posés sur le bureau ou dans les vestiaires.

JUDO CLUB DES COTEAUX MACARIENS BP 70024 33490 SAINT MACAIRE
Site internet : <http://judocoteauxmacariens.clubeo.com/> E mail : judocoteauxmacariens@free.fr

Cotisations :

Les cours sont payables en totalité à l'inscription et ne sont pas remboursables.

Possibilité de faciliter le paiement en 2 ou 3 ou 4 chèques le jour de l'inscription avec l'échéancier suivant :

Dépôt du 1^{er} chèque à l'inscription : licence + Septembre

Dépôt du 2^{ème} chèque entre le 5/11 et le 10/11 : 3 mois de cotisation (Oct à Déc)

Dépôt du 3^{ème} chèque entre le 5/02 et le 10/02 : 3 mois de cotisation (Jan à Mars)

Dépôt du 4^{ème} chèque entre le 5/05/ et le 10/05 : 3 mois de cotisation (Avril à Juin)

En cas d'inscription en cours d'année, les modalités de paiement reste les mêmes pour le restant de l'année.

Pour les nouveaux inscrits, 3 cours d'essai sont autorisés avant paiement et inscription définitive avec caution 32 €

Le montant de la cotisation annuelle est forfaitaire et s'applique quelque soit le nombre suivi de cours et d'activités par semaine

Conditions d'inscription :

Remplir avec un membre du bureau la feuille d'inscription, signer la licence et payer l'intégralité de la cotisation.

Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo en cours et en compétitions.

Fournir une photo récente.

Faire signer le passeport par le médecin.

Chaque adhérent est affilié à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées.

La licence est obligatoire et non remboursable.

Le passeport judo est obligatoire à partir de la catégorie poussin(e).

Responsabilité du club :

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'au début du cours. Ils doivent les accompagner jusqu'au dojo pour vérifier si le cours a bien lieu.

La responsabilité du club ne pourra être engagée pour tous événements survenus en dehors des horaires des cours de l'enfant concerné.

Le club est responsable du licencié que dans la plage horaire de son cours.

En cas de problème survenu lors du trajet parking/Dojo ou Dojo/parking, le club ne peut être tenu pour responsable.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les jeux y sont interdits et le calme y est obligatoire pour ne pas perturber les cours.

En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Points divers :

Il est impératif de lire le tableau sur lequel le professeur, ou le bureau, inscrit les dates limites d'inscription aux différentes rencontres.

Des protections aux mains sont indispensables pour le travail aux sacs de frappe.

Ces informations se trouveront aussi, dans la mesure du possible, sur notre site internet :

<http://judocoteauxmacariens.clubeo.com/>

Ces données seront conservées dans un fichier de gestion des adhérents, conformément à la loi du 06.01.1978

« informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations.

Elles sont uniquement destinées au JUDO CLUB des COTEAUX MACARIENS

et ne seront pas communiquées à des tiers.

JUDO CLUB DES COTEAUX MACARIENS BP 70024 33490 SAINT MACAIRE

Site internet : <http://judocoteauxmacariens.clubeo.com/> E mail : judocoteauxmacariens@free.fr